

MÉMOIRE
Présenté à la
Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois



**Conseil de
l'Industrie
Acéricole**

29 août 2007



Qui sommes nous ?

- Le Conseil de l'Industrie Acéricole fait partie intégrante du CTAC, avec comme principal objectif de regrouper les personnes et les entreprises industrielles du secteur de la transformation des produits de l'érable en vue de favoriser une mise en marché harmonieuse du secteur de l'érable, en améliorant la capacité concurrentielle de l'ensemble de l'industrie.



Qui sommes nous

- Depuis janvier 2005, nous avons joint le CTAC comme organisation regroupant la majorité du volume transformé que nous estimons à plus de 60 %. Nous désirons consolider ce membership afin d'envisager d'autres avenues qui nous permettront d'atteindre notre but. Notre association est encore jeune, elle doit lutter contre l'isolationnisme de plusieurs qui sont lent à réagir, ne comprenant pas encore l'importance des enjeux. Nous continuerons cependant à persévérer, conscient de ces enjeux pour notre futur.



Problématiques

- Pour le bien-fondé de cette présentation à la Commission nous vous illustrons certains exemples auxquels nous avons à faire face quotidiennement et qui défie quant à nous tout bon sens pratique des affaires.



Problématiques

- **L'inadéquation de la demande avec l'offre :**
Nous assistons actuellement à une croissance de la demande pour le sirop certifié biologique or, la limitation inappropriée de production (contingentement) et la volonté de réduire les surplus des stocks invendus cause non seulement une rareté du produit mais aussi une surenchère destructrice à l'expansion de ces marchés porteurs. Les ruptures de stocks pour les marchés industriels sont aussi causées par cette mauvaise gestion de la demande et freinent drastiquement la création de nouveaux produits transformés.



Problématiques

L'inadéquation de la demande avec l'offre :

La solution retenue par l'agence de vente, soit de forcer l'utilisation de sirop avec des défauts de saveurs, constitue en elle-même une flagrante méconnaissance des marchés industriels.



Problématiques

- **Indépendance de l'institution chargée d'exécuter le classement :**

Nous ne mettons nullement en question l'intégrité et le professionnalisme de l'institution actuelle chargée d'exécuter le classement mais plutôt, les questions de conflits d'intérêt potentiels que soulèvent les liens d'affaires que la structure actuelle client et fournisseur de service engendre. Quelles sont les directives du donneur de commande ? Sont-elles reliées en fonction d'une récolte donnée dans le temps, certains de nos membres semblent le croire fermement. Le comité de surveillance prévu à la convention ne peut agir à cette causalité faute de pouvoir décisionnel.



Problématiques

- **L'utilisation judiciaire du système à outrance, à la limite du bon sens :**

Malheureusement pour nous tous, Il est de notoriété publique que le secteur de l'érable selon l'annexe 3 « répartition des activités de la Régie par plan conjoint » du rapport annuel de gestion 2005-2006 de la RMAAQ , constitue pour plus de 48 % des audiences publiques de la RMAAQ, 65 % des enquêtes et ordonnances et 67 % des causes d'arbitrage de ce tribunal administratif.



Problématiques

- L'office qui administre le plan conjoint soit la Fédération semble ne trouver aucun problème à cette situation de fait et pousse même l'audace à convier leur procureur à titre de porte parole lors de l'évaluation périodique de la RMAAQ réalisé aux 5 ans.
- Il est triste de constater qu'un office est ainsi mené par un homme de loi sous une approche légaliste qui tente de discréditer tous les intervenants du secteur à un exercice de consultation publique, volontaire et qui se veut démocratique.



Problématiques

- **La table filière acéricole est-elle viable ?**

La dernière année nous laisse perplexe alors qu'une simple demande d'étude de marché proposée par les transformateurs à paralyser cette dernière sous forme de boycott des travaux en cours par les représentants du maillon production.



Solutions proposées

- Les transformateurs de produits de l'érable québécois sont d'avis que le besoin d'équilibrer les forces économiques dans la Loi sur la mise en marché devient incontestable et nécessaire.



Solutions proposées

- Il faut rechercher dans l'application de la loi de la mise en marché l'élimination de l'exercice unilatéral du pouvoir que confère la loi aux offices. Un comité mixte devrait être mis sur pied à cet effet.



Solutions proposées

- Il est important à notre avis de remettre en question la pertinence des agences de ventes en agriculture et particulièrement en acériculture ou elle constitue un élément nuisible à la croissance des marchés, à l'innovation et la création des produits.



Solutions proposées

- Par ailleurs une agence de vente devrait selon nous ne gérer que les surplus d'inventaire et les modalités d'actions des offices devraient se faire conjointement avec les transformateurs.



Conclusion

- Il est plus que temps de revenir au bon sens.
- Dépenser des millions de dollars en frais de cour sans jamais réellement corriger les problèmes ne fait que démontrer que les mauvais choix ont été faits jusqu'à ce jour.



MÉMOIRE
Présenté à la
Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de
l'agroalimentaire québécois



**Conseil de
l'Industrie
Acéricole**

